

RAPPORT DE LA SESSION D'AUTOMNE

- Le Conseil national a accepté la proposition de la Commission des institutions politiques et marque ainsi une avancée dans la mise en œuvre de l'initiative « contre l'immigration de masse »

- Le Conseil des Etats devra discuter de cette proposition durant la prochaine session cet hiver.

Retour sur la session d'été 2016

Le parlement a chargé le Conseil fédéral de ratifier le protocole avec la Croatie. Il a cependant mis une condition: la signature du Protocole avec la Croatie n'aura lieu que « si une réglementation sur la gestion de l'immigration compatible avec la Constitution est établie avec l'Union européenne ». Avec cette condition, le Parlement demande ainsi au Conseil fédéral de régler les problèmes posés par la question de l'initiative dite « contre l'immigration de masse », soit la compatibilité de l'ordre juridique avec la libre circulation des personnes (Bilatérales I). Ce n'est que quand cela sera fait que le Parlement souhaite que l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie soit ratifiée et permette ainsi de sauvegarder la participation suisse aux programmes de recherche européens.

Session d'automne 2016

Mise en œuvre de l'initiative « contre l'immigration de masse »

Avec l'approbation de la préférence indigène dite «light», le Conseil national permet une mise en œuvre de l'initiative qui soit compatible avec la libre circulation des personnes. Avec la préférence indigène «light», les employeurs devront communiquer leurs offres de postes à pourvoir aux Offices de placements régionaux en priorité. Des mesures supplémentaires sont également possibles, mais celles-ci devront être discutées au sein du comité mixte et être également approuvées.

Sujets liés et programme

Une ratification du protocole avec la Croatie doit avoir lieu avant février 2017, sinon la Suisse perdra son accès à l'important programme européen de recherche Horizon 2020. Si nous devons faire face à un quelconque blocage, alors certaines mesures nécessaires devront être entreprises de manière claire : le Conseil des Etats doit approuver la décision du Conseil national dans la forme qu'elle a aujourd'hui, c'est-à-dire compatible avec la libre circulation des personnes. Cela donnerait le feu vert au Conseil fédéral pour la ratification du protocole avec la Croatie, et assurerait ainsi l'accès de la Suisse au programme de recherche Horizon 2020.

Groupe parlementaire Suisse-UE et NEBS-Briefing

A l'occasion de la rencontre avec le groupe parlementaire Suisse-UE, nous avons posé la question suivante à Henri Gétaz, Anthony Conway, et Michael Hahn : «L'Europe post-Brexit : Quelles conséquences pour la Suisse ?» «C'est malheureusement la fin de l'époque des vols pas chers entre la Suisse et la Grande Bretagne», est l'un des exemples qui a été cité pour comprendre quels types de conséquences engendrera le Brexit en Suisse.

A l'occasion du Nebs-Briefing qui a eu lieu le lendemain, les priorités de la présidence slovaque au Conseil de l'Union Européenne ont été au centre des discussions. Après l'introduction du nouvel ambassadeur de l'UE en Suisse, Michael Matthiessen, et la présentation de la présidence slovaque faite par l'ambassadrice Andrea Elscheková Matisová, une session de questions-réponses a été ouverte. La question de savoir si le Brexit représente en ce moment une « window of opportunity » pour les relations Suisse-UE a été perçue de manière très différente parmi les participants.

Coup d'œil sur la session d'hiver 2016

Le parlement a récemment entrepris une avancée importante concernant la mise en œuvre de l'initiative « contre l'immigration de masse ». Reste à savoir si le Conseil des Etats approuvera celle-ci durant la prochaine session d'hiver. Si celui-ci souhaite durcir cette proposition dans certains domaines, alors nous risquons de compromettre à nouveau la libre circulation des personnes. De cette manière, le Conseil des Etats mettrait alors également en péril la ratification du protocole avec la Croatie.

Conclusion du Nomes

Le Conseil des Etats a désormais le sort des relations Suisse-Union Européenne entre les mains, et la tâche de remettre celles-ci sur le bon chemin. Il faut néanmoins admettre que cette mise en œuvre de l'initiative « contre l'immigration de masse » ne représente qu'une solution de court-terme au problème posé. Une clarification constitutionnelle par un vote populaire reste nécessaire pour clarifier les relations Suisse-UE sur le moyen et long terme. Ceci représenterait également une avancée de plus pour une plus grande intégration de la Suisse au sein de l'UE.